

# Procédure

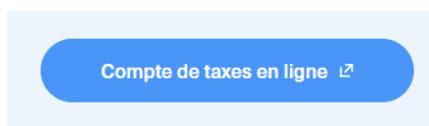
## Inscription au compte de taxes en ligne

Inscrivez-vous dès maintenant au compte de taxes en ligne! Vous pourrez ainsi consulter votre relevé en tout temps. Une fois votre dossier créé, vous pourrez :

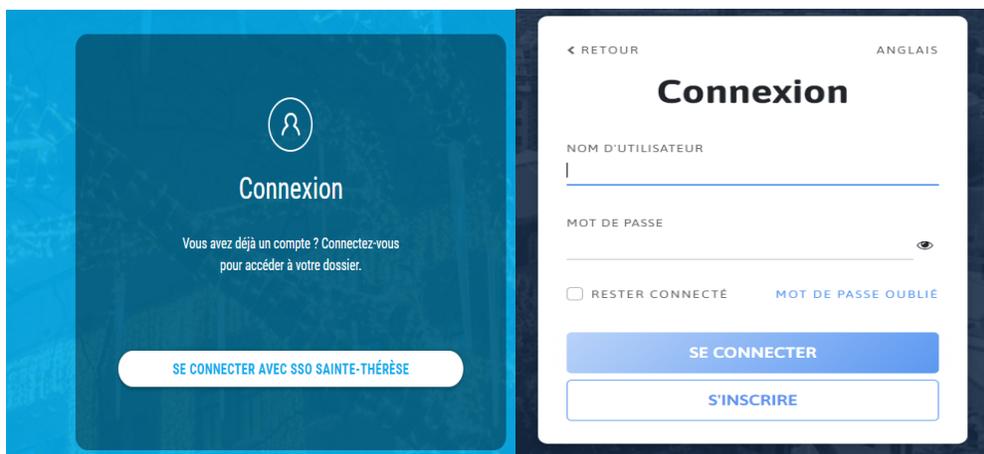
- Consulter votre compte de taxes en ligne en tout temps, de même que tous les prochains comptes de taxes ultérieurs lorsqu'ils seront disponibles.
- Choisir de recevoir votre compte de taxes en version électronique.
- Accéder à vos comptes de taxes des années précédentes à compter de 2018.

## Inscription au compte de taxes en ligne

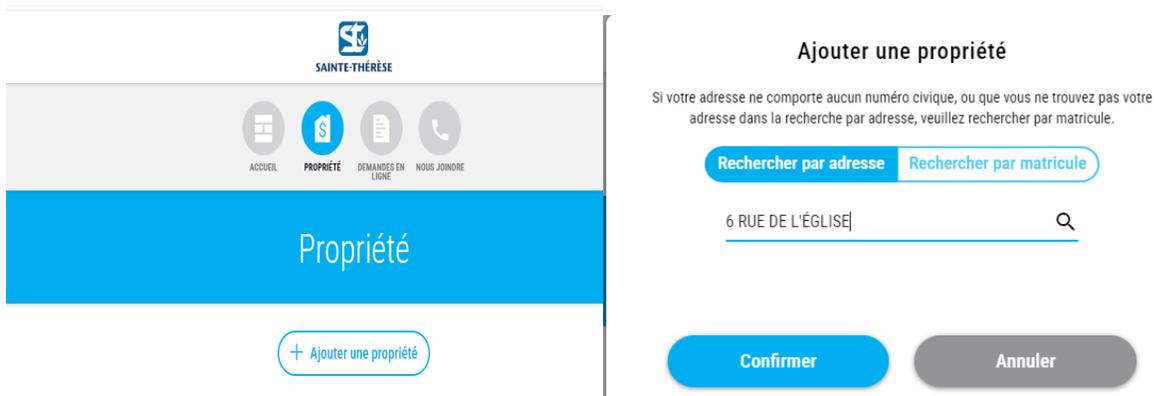
1. Cliquez sur le bouton ci-dessous **Compte de taxes en ligne**.



2. Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre dossier en cliquant sur **S'INSCRIRE**.
3. Si vous êtes déjà inscrit, entrez votre courriel et votre mot de passe sous **CONNEXION**.



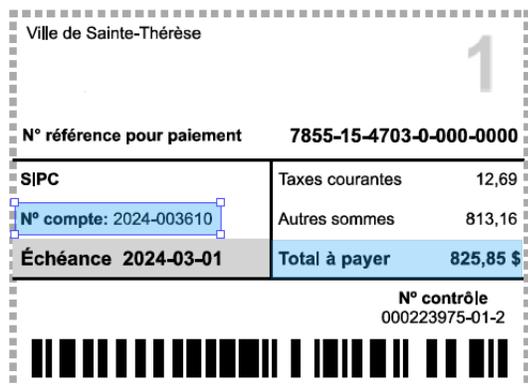
4. Dans l'onglet **Propriété**, cliquez sur **+ Ajouter une propriété** et entrez votre adresse ou votre numéro de matricule. Cliquez sur **Confirmer**.



5. Sous **Consulter mes comptes de taxes**, cliquez sur + **Ajouter un compte de taxes**.



6. Entrez les informations qui se trouvent sur votre dernier compte de taxes papier, soit **le numéro de compte** et le **montant du premier versement**



Ville de Sainte-Thérèse		1
N° référence pour paiement		7855-15-4703-0-000-0000
SIPC	Taxes courantes	12,69
N° compte: 2024-003610	Autres sommes	813,16
Échéance 2024-03-01	Total à payer	825,85 \$
N° contrôle		000223975-01-2

7. Cliquez sur **Confirmer**.
8. Pour compléter l'inscription, sélectionnez par un simple clic, l'option **Recevoir uniquement le compte de taxes en ligne**.

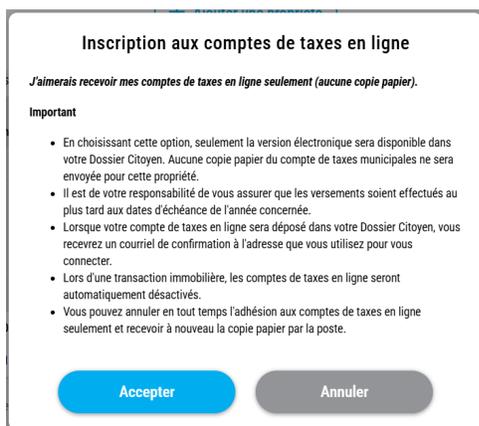


Recevoir uniquement mes comptes de taxes en ligne

**STATUT D'ABONNEMENT AUX COMPTES DE TAXES EN LIGNE**

Vous êtes abonné(e) afin de recevoir les comptes de taxes en ligne seulement. AUCUNE copie papier ne vous sera envoyée.

9. Finalisez en cliquant sur **Accepter**.



**Inscription aux comptes de taxes en ligne**

J'aimerais recevoir mes comptes de taxes en ligne seulement (aucune copie papier).

**Important**

- En choisissant cette option, seulement la version électronique sera disponible dans votre Dossier Citoyen. Aucune copie papier du compte de taxes municipales ne sera envoyée pour cette propriété.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer que les versements soient effectués au plus tard aux dates d'échéance de l'année concernée.
- Lorsque votre compte de taxes en ligne sera déposé dans votre Dossier Citoyen, vous recevrez un courriel de confirmation à l'adresse que vous utilisez pour vous connecter.
- Lors d'une transaction immobilière, les comptes de taxes en ligne seront automatiquement désactivés.
- Vous pouvez annuler en tout temps l'adhésion aux comptes de taxes en ligne seulement et recevoir à nouveau la copie papier par la poste.

**Accepter** **Annuler**

En 2025, vous ne recevrez donc plus de compte de taxes papier. Vous recevrez un courriel lorsque celui-ci sera émis et disponible en ligne (vers la fin janvier 2025). **En tout temps, vous pouvez désactiver cette option.**

Pour toutes questions ou besoin d'assistance, n'hésitez pas à contacter l'équipe de taxation par téléphone ou par courriel : 450-434-1440 poste 2215 | [finances@sainte-therese.ca](mailto:finances@sainte-therese.ca)